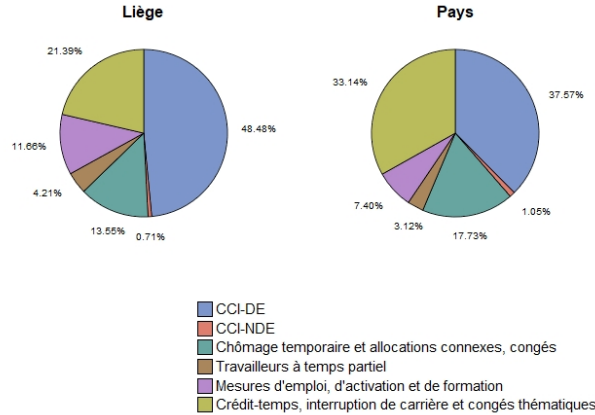


Entité: Liège



Directeur: Marianne LEMAIRE
 Nombre d'agents: 176
 Nombre en équivalents à temps plein: 148

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	528.200	7,1
Assurés contre le chômage (2)	262.367	6,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	229.068	6,5
Taux du chômage (4)	10,9	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Ocrot du droit aux allocations (dossiers introduits)	154.510	10,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	4.267	11,3
Dossiers litiges achevés	7.970	8,2
Contrôles achevés	3.237	7,3
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	4.344	7,3
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	45	5,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	585,4	10,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	598,5	10,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	61,8	16,3
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	10,8	11,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	24.645	10,7	
		Après études	3.708	18,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.612	9,0	
		Chômage avec complément d'entreprise	728	13,5	
		Allocation de sauvegarde	190	8,7	
		Travailleurs d'arts	540	6,5	
		Hommes	18.224	11,2	
		Femmes	13.199	10,8	
		Chefs de ménage	9.029	11,9	
		Isolés	9.423	11,8	
		Cohabitants	12.971	10,0	
		Total	31.423	11,0	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	253	9,8
			Chômage avec complément d'entreprise	197	4,0
Chômeurs âgés	7		8,1		
Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	4		1,4		
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	462	5,8	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	8.312	6,5	
		Vacances jeunes	12	3,0	
		Vacances senior	334	12,1	
		Congés: soins d'accueil	116	3,6	
			5	2,8	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Total	6	3,1	
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	2.670	11,6	
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	47	12,5	
		Total	13	5,3	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	2.730	11,6	
		SINE	3.736	17,8	
		Mesures pour travailleurs	543	16,1	
		Mesures de formation	9	0,7	
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	1.879	8,9	
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS	Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	1.325	16,1	
		Allocation en compensation de licenciement	64	5,4	
		Total	55	5,9	
	Interruption de carrière	Avec allocations	4.243	13,2	
		Sans allocations	97	11,9	
		Total	4.340	13,1	
	Crédit-temps	Avec allocations	3.277	3,8	
		Sans allocations	278	4,7	
		Total	3.554	3,8	
	Congés thématiques	Avec allocations	5.728	4,7	
Sans allocations		241	5,9		
Assistance médicale		185	1,0		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	5	1,7
		Congé parental	5.773	5,5
		Congé pour soins palliatifs	5	1,5
		Total	5.968	4,7
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.384	1,0
		Autres attestations	8.692	6,7
		Total	10.076	3,8

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).